

## Article : Lycéen, je souhaite m'inscrire en droit.

Par gregor2, le 16/02/2013 à 09:50

{{Lycéen, je souhaite m'inscrire en droit.}}

*L'initiative et la paternité de cet article reviennent pleinement à Yn, membre de longue date et soucieux d'éclairer la jeunesse, laquelle en choisissant le Droit ne pourra plus dire "si j'avais su".*

Nombreux sont les bacheliers souhaitant s'orienter vers le droit. Sujet de discussion récurant sur les forums, je vous propose ici une rapide présentation des études de droit, du programme de L1, mais avant tout d'exclure quelques préjugés ou a priori sur les études de droit.

### I - De quelques idées reçues sur le droit...

**Etudier en droit, ce n'est pas apprendre par cœur** tous les articles du Code civil. Grande idée reçue et totalement infondée. En tant que futurs juristes, vous allez devoir comprendre le raisonnement juridique (le fameux syllogisme) : toute règle de droit dispose d'un champ d'application, de conditions de mise en œuvre, et d'effets qui lui est propre. Vous n'aurez d'ailleurs pas à rédiger que des cas pratique, les commentaires d'arrêt et dissertation constituent une grande partie des évaluations.

**Le droit n'est pas une matière littéraire.** Le droit est perçu comme une matière dans laquelle le côté littéraire permet de réussir facilement. Or, le droit est avant tout une matière technique dans laquelle les mots ont un sens et le côté fantaisiste de la littérature laissé de côté. Les tournures de phrase et la belle prose permettent une lecture agréable mais vous serez d'abord jugés sur votre aptitude à mener une démonstration technique.

**Le droit ce n'est pas que pour faire juge,** avocat ou notaire. Le droit est une discipline qui ouvre des débouchés très vastes. Le notariat, le barreau ou la magistrature sont bien entendu des professions embrassées par les étudiants en droit, mais sont loin d'être les seules. Le droit vous permet d'accéder à une grande partie des concours de la fonction publique des grandes écoles (impôts, commissaire de police, ENA, fonctionnaire européen, ...). Vous pouvez également embrasser l'une des nombreuses professions juridiques : greffier, huissier, enseignant-chercheur, juriste d'entreprise, conseiller en gestion de patrimoine, secteur bancaire, service juridique des maries, etc. Bref, les études de droit sont très ouvertes et permettent enfin de cumuler des double-cursus (droit-histoire de l'art, droit-anglais, ...).

**Le droit évolue** (ce n'est plus celui des parents). Le droit est une « matière sociale » qui s'adapte aux besoins de la société qui évolue très rapidement. Le droit des contrats des

années 1990 n'est plus celui des années 2010... De nouveaux droits se développent (droit de l'Union européenne, droit de la consommation, droit de l'environnement, droit du sport, ...) qui appellent de nouvelles professions et de nouvelles problématiques. L'un des impératifs du juriste est de se tenir régulièrement au courant de l'actualité juridique pour rester opérationnel.

**Les avocats ne sont pas tous pénalistes.** Les non juristes associent souvent à tort le métier d'avocat au métier d'avocat spécialisé en droit pénal. Le métier d'avocat n'est uniquement celui des affaires médiatiques. Les médias relaient en effet les affaires pénales (assassinat, viol, ...) lors desquelles les avocats pénalistes réalisent de grandes plaidoiries. Or, les avocats pénalistes ne représentent environ que 15% des avocats. Les spécialisations sont très variées : droit des affaires, divorce, droit du travail (droit social), etc. certains avocats ne mettent même pratiquement jamais les pieds dans un tribunal et plaident très peu comme les avocats d'affaire dont le métier est orienté vers le conseil, la rédaction de contrats et la négociation. N'ayez donc pas une vision faussée de la profession : les avocats pénalistes ne représentent qu'une partie des avocats.

## II – Les études de droit

Les études de droit universitaires sont soumises au système LMD (licence, master, doctorat, dit aussi « 3-5-8 » désignant les années d'études).

**Licence 1.** La L1 est l'année de découverte. Au-delà du monde universitaire, de la vie étudiante, vous allez découvrir la matière nouvelle qu'est le droit. Les années universitaires se divisent en deux semestres (septembre-décembre, janvier-mai) lors desquels vous suivrez deux matières dites « fondamentales » ou « majeures », l'une en droit privé (le droit civil des personnes, de la famille), l'autre en droit public (le droit constitutionnel). Ces matières sont dispensées lors de cours magistraux (CM) et assorties de travaux dirigés (TD) pour lesquels vous devrez généralement rédiger chaque semaine des exercices (commentaire d'arrêt, dissertation, cas pratique, ...). Ces deux matières seront sanctionnées à la fin de chaque semestre d'un examen terminal (les fameux partiels) dont le coefficient est élevé.

À côté des matières fondamentales, vous aurez trois ou quatre matières « mineures » ou « complémentaires » à suivre qui sont très variées selon les universités : histoire du droit (parfois incluse dans les matières fondamentales), philosophie du droit, économie, relations internationales, sciences politiques, institutions administrations, institutions européennes, anglais, etc. Reportez-vous au site internet de votre future faculté pour plus d'informations. Les matières mineures ne sont pas assorties de TD, et vous n'aurez qu'un examen terminal à la fin du semestre, le coefficient est donc logiquement inférieur à celui des matières majeures.

**Licence 2.** Le principe reste identique : deux matières majeures obligatoires, l'une en droit privé (droit des contrats et droit de la responsabilité civile), l'autre en droit public (droit administratif) et des matières mineures, encore une fois très différentes. Consultez le site internet de votre université.

**Licence 3.** La L3 est souvent l'année du choix dans de nombreuses universités. Vous devrez choisir une première orientation entre le droit privé et le droit public, parfois même une « sous-orientation », par exemple à l'intérieur du droit privé choisir entre droit civil, droit des affaires

et droit pénal. La structure des enseignements demeure identique à la L1 et la L2.

**Master 1.** Licence en poche, il vous faut choisir parmi l'un des nombreux M1 à votre disposition, choix déjà guidé par votre orientation de L3. Vous pourrez ainsi choisir entre le M1 droit civil, droit notarial, droit des affaires, droit pénal, droit social, droit public, droit international, et d'autres selon les choix offerts par votre université. La structure des enseignements demeure identique à la licence.

L'obtention du M1 offre également la possibilité de passer différents concours ou examens : avocat, notariat, huissier, et plusieurs concours des grandes écoles.

**Master 2.** L'année sans doute la plus redoutée depuis la L1 par tous les étudiants. À la fin du M1 vous devrez choisir un M2 qui vous spécialisera dans une matière juridique (ex. M2 droit notarial, M2 gestion du patrimoine) et vous permettra de poursuivre votre projet professionnel. Je ne peux malheureusement exposer toutes les offres de M2 et les trajectoires professionnelles qui en résultent.

La grande opposition résulte entre les M2 professionnels qui vous destinent au monde professionnel, et les M2 recherches qui vous destinent à une poursuite d'étude en doctorat (bac+8). Cette opposition, bien qu'encore d'actualité, tend à s'estomper.

Le point délicat qui angoisse est la sélection très importante qui s'opère en M2. Les promotions sont réduites (20 à 30 étudiants en moyenne), les places sont donc chères et la sélection est d'autant plus dure que le M2 est réputé. Les étudiants ayant un dossier solide (mentions régulières, stages divers et variés, excellente maîtrise de l'anglais) sont donc privilégiés.

**Post-M2.** Les étudiants titulaires d'un M2 s'engagent dans la vie professionnelle ou continuent leur formation en école d'avocat, dans le notariat ou poursuivent alors en doctorat pour se destiner à l'enseignement. Les formations sont là encore très variées et ne peuvent être toutes détaillées. Je vous invite à utiliser la fonction recherche du forum pour trouver des sujets relatifs à vos questions.

### III – Questions récurrentes

**Les semestres.** Les études de droit fonctionnent selon la « semestrialisation », c'est-à-dire que la L1 est composée de deux semestres (S1 et S2) qui se compensent : si vous obtenez 8/20 puis 12/20, votre moyenne annuelle sera de 10/20 et vous pourrez passer dans l'année supérieure et ainsi de suite jusqu'en M2.

Si vous n'obtenez pas la moyenne (8/20 et 11/20, ou 9/20 et 7/20), vous devrez vous rendre à la session de rattrapages pour passer les épreuves dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. Si vous obtenez une moyenne supérieure à 10 (qui remplace la moyenne précédente), vous obtenez votre année. Les modalités des rattrapages peuvent toutefois varier selon les universités, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre université.

Quand vous obtenez un semestre, vous obtenez 60 crédits européens que vous conservez.

**La régularité du travail.** Le droit nécessite un investissement très régulier. Si vous ne travaillez pas régulièrement vos cours, vous serez vite noyés sous la masse de

connaissances à apprendre. L'organisation est donc essentielle lors de vos études. Vous serez également soumis à un rythme élevé de travail, vous devrez notamment rendre des exercices intégralement rédigés chaque semaine dans les matières majeures.

N'oubliez pas que le monde du droit est un univers nouveau dans lequel tous les étudiants partent de zéro. Si vous fournissez un travail régulier dès le début vous ne devriez réussir à mener vos études à bien.

**Les taux d'échec en L1.** Les études de droit sont sélectives. Il n'existe pas de numerus closus comme en médecine, il suffit d'obtenir 10/20 pour valider son année, mais un travail important est requis. Les promotions de L1 sont importantes (il n'est pas rare d'avoir 800 ou 1 000 étudiants en L1 dans les grandes universités). Pour vous donner une idée dans les grandes universités, entre 20 et 30% des étudiants réussissent à valider leur L1. La sélection est extrêmement forte. La sélection est également importante en L2, ce qui constitue la contrepartie de la libre inscription à l'université.

**La sélection est enfin très importante en M2.** Elle est extrêmement variable d'un M2 à un autre, certains M2 reçoivent plus de 600 candidatures pour 25 places, d'autres M2 peinent à parfois à trouver des étudiants. Obtenir de bons résultats dès la L1 est donc important pour pouvoir réaliser son projet professionnel.

**L'anglais et le droit.** Maîtriser l'anglais est devenu indispensable en droit, une excellente maîtrise est nécessaire pour tous les étudiants.

**Les frais d'inscription.** Les frais d'inscription peuvent varier si vous bénéficiez d'une bourse, ils se situent généralement autour de 450€/an.

**Le prix des livres.** Les ouvrages juridiques coûtent chers (de 30 à 60€) mais il n'est pas nécessaire d'en posséder un par matière. Vous disposez de surcroît d'un accès gratuit et illimité à des ressources électroniques (ouvrages, revues spécialisées, ...) depuis le site de votre université.

N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez. Prenez toutefois la peine de lire attentivement les précédents développements dans lesquels vous trouverez sûrement des réponses à vos interrogations.

Toutes les remarques constructives et contribution pour enrichir ce topic sont les bienvenues.

Par **yutine**, le **03/02/2014** à **19:21**

merci pour cet article il est très instructif et permet d'être bien au courant du déroulement des études de droit avant de se lancer :)

Par **HT13**, le **26/10/2014** à **16:53**

Merci beaucoup pour ce super topic :) c'est d'ailleurs vous qui m'avez véritablement donné l'envie de faire des études de droit et pour cela je vous en remercie grandement ;) toutefois, j'ai une question qui me turlupine depuis la rentrée, est-il vrai que dans la plupart des facs de droit, on trouve souvent des fils et filles de ... ? Ayant vécu dans ce milieu-là je ne me rends pas bien compte ... Pourriez-vous m'éclairer sur ce point ?

Merci beaucoup.

Cordialement.

Par **Yn**, le **26/10/2014** à **18:59**

[citation]est-il vrai que dans la plupart des facs de droit, on trouve souvent des fils et filles de ... ? Ayant vécu dans ce milieu-là je ne me rends pas bien compte ... Pourriez-vous m'éclairer sur ce point ?[/citation]

Les études de droit se sont beaucoup "démocratisées". Le droit bénéficie toujours d'une certaine réputation, d'un certain prestige, mais n'est plus réservé à une quelconque "élite". Il suffit d'avoir son bac et les portes de l'université sont grandes ouvertes...

Après, comme partout, la reproduction sociale joue : il n'est pas rare de voir des "fils de" en fac de droit, mais ce n'est pas une science exacte.

Par **HT13**, le **26/10/2014** à **19:02**

D'accord merci beaucoup, donc la prééminence des tailleurs Chanel et des vestes Burberry est moins d'actualité c'est bien ça ? ;)

Par **Yann**, le **04/11/2014** à **18:00**

Et ouais, il y a même des gens qui viennent à la fac en survêtement et on n'a pas le droit de leur jeter des pierres. Tout se perd...

Par **HT13**, le **04/11/2014** à **18:32**

Ah bon, la lapidation n'est pas de mise même pour cet affront ? En tout cas, à la fac d'Aix c'est comme si t'existais pas si t'as pas de voitures allemandes ou italiennes et si tu viens pas avec des marques chères et rares ...

Par **roi bembe**, le **21/03/2015** à **12:33**

ah C`est donc clair maintenant

Par **Parson**, le **11/08/2015** à **10:31**

Bonjour,  
Merci pour les détails, j'apprends beaucoup et il y a des réponses à beaucoup de mes questions.

Par **marianne76**, le **11/08/2015** à **17:35**

Bonjour  
[citation]Le droit n'est pas une matière littéraire. Le droit est perçu comme une matière dans laquelle le côté littéraire permet de réussir facilement. Or, le droit est avant tout une matière technique dans laquelle les mots ont un sens et le côté fantaisiste de la littérature laissé de côté. Les tournures de phrase et la belle prose permettent une lecture agréable mais vous serez d'abord jugés sur votre aptitude à mener une démonstration technique. /citation]  
Certes mais il est important de savoir écrire correctement et de bien maîtriser le français, on est aussi jugé là dessus. Je viens d'avoir un dossier où un avocat fait faute sur faute cela franchement ne fait pas sérieux ni très professionnel. En général d'ailleurs dans ce cas la maîtrise du droit est à la hauteur de la maîtrise du français...

Par **Emillac**, le **14/08/2015** à **18:29**

Bonjour,  
[citation] il est important de savoir écrire correctement et de bien maîtriser le français[/citation]

image not found or type unknown



[citation]Je viens d'avoir un dossier où un avocat fait faute sur faute cela franchement ne fait pas sérieux ni très professionnel. En général d'ailleurs dans ce cas la maîtrise du droit est à la hauteur de la maîtrise du français...[/citation]

Et que se passera-t-il le jour où, recevant un courrier d'un avocat adverse (un "honorables très cher confrère", donc), son courrier étant truffé de fautes d'orthographe et de grammaire, il en devient carrément incompréhensible ? Parce que, ça va finir par arriver (si ce n'est pas déjà arrivé).

Par **philippelebel**, le **27/08/2015** à **07:39**

Merci pour cet article, c'est concis et très clair !

Par **WolfGirl**, le **20/10/2015** à **10:56**

Merci beaucoup gregor2 pour ces informations détaillées.

Je suis en BTS AG 2eme année et je souhaite poursuivre mes études. Je commence à me préparer à 2 éventualités.

- Licence pro RH pour finir en M2 Droit de travail
- Licence de droit à distance avec CAVEJ.

Tu vient de confirmer ce qu'une de mes amie (récemment devenue Avocate) m'a dit pour m'aider pour mon orientation pro.

Merci ;-)

Par **Alexandra**, le **22/01/2016** à **21:28**

Bonsoir!)

J'ai une question et j'espère que vous pouvez me répondre parce que je n'ai pas trouvé la réponse nulle part ailleurs. Je viens de Roumanie et je veux appliquer pour l'université l'année prochaine en France pour que j'étudie le droit. Je passe cette année le bac français et aussi l'examen de langue (C1). Ma question est si j'ai assez des chances que les autres candidats qui viennent de pays francophones ou sont français

Je vous remercie pour avoir lu ma question !